



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-022-2021-10

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2021-10-12-00004 - ARRÊTÉ [REDACTED] portant nomination des membres de la commission consultative économique pour l'aéroport de Paris-Le Bourget (2 pages)

Page 3

IDF-2021-10-12-00005 - ARRÊTÉ [REDACTED] portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de [REDACTED] Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (1 page)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-10-12-00004

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la
commission consultative économique pour
l'aérodrome de Paris-Le Bourget

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R224-3, R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;

Vu le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 relatif à la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n°IDF-2019-03-05-001 du 5 mars 2019 portant nomination des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget, modifié par l'arrêté n°IDF-2020-05-27-001 du 27 mai 2020 et par l'arrêté n°IDF-2020-10-21-005 du 21 octobre 2020 ;

Vu le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 23 septembre 2021 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n°IDF-2019-03-05-001 du 5 mars 2019 susvisé est modifié comme suit :

1°) Il est procédé à la numérotation suivante :

a/ l'alinéa comportant les mots : « En qualité de représentants d'Aéroports de Paris : » est précédé de la numérotation « 1- »

b/ l'alinéa comportant les mots : « En qualité de représentants d'usagers aéronautiques : » est précédé de la numérotation « 2- » ;

c/ l'alinéa comportant les mots : « En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien : » est précédé de la numérotation « 3- » ;

d/ l'alinéa comportant les mots : « En qualité de représentants des entreprises d'assistance en escale ou de leurs organisations professionnelles : » est précédé de la numérotation « 4- » ;

2°) Le point 1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1- En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- Monsieur Marc HOUALLA, directeur général adjoint, directeur de l'aéroport de Paris CDG ;
- Madame Christelle JACQUEMET, directrice des finances, de la gestion et de la stratégie ;
- Monsieur Sébastien COUTURIER, directeur de l'aéroport de Paris-Le Bourget ;
- Monsieur Olivier DELATTE, directeur adjoint de l'aéroport de Paris-Le Bourget. »

./.

3°) Le point 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 3-En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :

- European Business Aviation Association (EBAA-France), M. Dannys FAMIN, Vice-président
- Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), M. Laurent TIMSIT, Délégué général
- Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), M. Jean-Pierre BES, Secrétaire général. »

Article 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site Internet de la préfecture au lien suivant: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au directeur général de l'aviation civile, ainsi qu'à :

Madame la ministre de la transition écologique,

Monsieur le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports.

Fait à Paris, le 12 octobre 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-10-12-00005

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la
commission consultative économique unique
pour les aérodrômes de
Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles, R224-3 et R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;

Vu le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 relatif à la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, modifié par l'arrêté n°IDF-2020-12-14-003 du 14 décembre 2020 et n° IDF-2021-06-17-00007 du 17 juin 2021 ;

Vu le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 23 septembre 2021 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Le point 3 de l'article 2 de l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 modifié est remplacé par un nouveau point 3 ainsi rédigé :

« 3. En qualité de représentants des transporteurs aériens :

- Air France : M. Alexandre BACLET, Directeur général adjoint Economie-Finances ;
- FedEx Express Europe : M. Daniel MEYSMANS, Conseiller principal en charge du développement aéroportuaire ;
- easyJet Airline Company Limited : Mme. Agi SMITH, Senior Manager Airport Development & Procurement ;
- Vueling Airlines S.A. : Mme. Charlotte DUMESNIL, Directeur général France. »

Article 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site Internet de la préfecture au lien suivant: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au Directeur Général de l'Aviation Civile, ainsi qu'à Madame la ministre de la transition écologique, et Monsieur le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports.

Fait à Paris, le 12 octobre 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME